



Principes pour une gestion des déchets en Erdre et Gesvres

**Avis du
Conseil de Développement Erdre et Gesvres**

Janvier 2010

SOMMAIRE

1. Rappel du contexte	p.3
2. Démarche du Conseil de développement dans l'appropriation du thème et l'analyse de la politique déchets actuelle	p.3
3. Quelques chiffres clés	p.4
4. Objectifs généraux auxquels devra répondre la future politique déchets de la CCEG	p.4
5. Conclusion	p.8

RAPPEL DU CONTEXTE

En amont du renouvellement des marchés de collecte de déchets (1er janvier 2012), la CCEG¹ a souhaité connaitre l'avis du Conseil de développement pour formuler une nouvelle offre, la plus pertinente possible, au regard de l'usager.

DÉMARCHE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DANS L'APPROPRIATION DU THÈME ET L'ANALYSE DE LA POLITIQUE DÉCHETS ACTUELLE

Lors d'une première réunion, le 21 Avril 2009, le groupe a reçu une présentation du sujet et a déterminé un programme d'actions en 4 phases :

- Acquérir une vision globale du sujet
- Eclairer et influencer nos décideurs pour qu'ils répondent aux grands enjeux identifiés par le groupe en matière de politique déchets
- Concerter la population pour obtenir une vision partagée et représentative
- Diffuser l'avis du CD auprès des citoyens

La première de ces phases consiste à **s'approprier le sujet**.

Pour cela, le service environnement de la CCEG est intervenu et a présenté un bref rappel historique, ainsi que les responsabilités des collectivités en matière de déchets et notamment celles du service actuel de la CCEG.

Ensuite, une conférence d'Hélène BOURGES, responsable déchets au CNIID², a été projetée sur le thème de l'intégration de démarches durables dans les politiques de gestion des déchets.

Enfin, une intervention de Marc JANIN de l'ADEME³ a porté sur la présentation du volet déchets du Grenelle de l'Environnement et sur des expériences locales en matière de nouvelles politiques déchets.

Le groupe de travail a également participé à l'élaboration d'un questionnaire d'opinion et de satisfaction à destination des usagers, en partenariat avec les élus et Eco-Emballages. Le questionnaire est en cours de réalisation et le groupe s'attellera à prendre en compte les résultats pour être au plus proche des préoccupations citoyennes.

La politique déchets, préoccupation majeure de notre société, doit faire débat et prendre en considération l'avis de tous. C'est pour cela que nous tenons à exporter le débat sur le territoire.

Pour ce premier avis, le groupe a tenu à exprimer ses propositions d'objectifs pour la future politique déchets locale, avant l'adoption des leviers d'optimisation par les élus communautaires.

Membres du groupe politique déchets ayant contribué à la rédaction de ce document :

François ALLARD Corinne BONNET Aude CORBIN GRUNER Christelle DION Victor GAUDIN Michel GAUTREAU Sylviane HAURAIX-CERCLIER	Hervé MADOUAS Joseph MARCHAND Eric MARTIN Didier MENET Catherine PICARD Daniel TENDRON
---	---

¹ CCEG : Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres

² CNIID : Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets.

³ ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

CCEG	51 496 habitants En 2008, 33451 tonnes d'ordures ménagères totales produites soit 270 kg / habitant / an (moyenne nationale de 2006 = 354 kg / habitant / an) 1 point de tri pour 429 habitants
------	--

Sources : CCEG, ADEME.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX AUXQUELS DEVRA RÉPONDRE LA FUTURE POLITIQUE DÉCHETS DE LA CCEG

Même si la genèse de la CCEG dans sa formation n'a pas participé à la tenue d'une politique ambitieuse dès sa formation (apports successifs de communes, ...), le temps est venu de mettre en œuvre une politique que nous souhaitons voir appuyer sur deux termes : **équité⁴ /égalité et exemplarité**.

Certes, il est important de prendre en compte le cadre départemental et national et de rappeler les principaux objectifs du Plan Départemental d'Elimination des déchets et ceux du Grenelle de l'Environnement et de les comparer avec les données actuelles de la CCEG.

Objectifs du Grenelle de l'Environnement	Objectifs du Plan Départemental d'élimination des déchets	Données CCEG 2008
35% des OM totales valorisés en 2012 45% en 2015	Ordures ménagères (OM) totales : < 318 kg / hab / an en 2013 < 288 kg / hab / an en 2018	270 kg / hab / an (soit 30% des OM totales valorisées)
Réduction de 5 kg / hab / an jusqu'en 2012 Diminution de 15% des tonnages enfouis ou incinérés d'ici 2012	Ordures ménagères résiduelles : < 220 kg / hab / an en 2013 < 180 kg / hab / an en 2018	191 kg / hab / an
	Produits de la collecte sélective : > 98 kg / hab / an en 2013 > 108 kg / hab / an en 2018	80 kg / hab / an

La CCEG se trouve actuellement en dessous des fourchettes établies par les documents cadres. Toutefois, il reste des efforts à réaliser au niveau du volume par an et par habitant de la collecte de tri sélectif.

⁴ Il faut comprendre ici l'équité comme un principe selon lequel chacun peut prétendre à un traitement devant un service juste, égalitaire et raisonnable.

Au niveau de l'usager⁵, nous préconisons les principaux objectifs suivants :

1) Avoir accès à un service adapté

L'usager est producteur de déchets, il est donc important qu'il puisse avoir un service déchets adéquat pour une gestion optimale du traitement des déchets.

Aussi, nous pouvons dégager trois modes de traitements des déchets :

- ***la collecte des ordures ménagères***

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte sur tout le territoire depuis juillet 2006. Cette homogénéisation du ramassage assure le principe d'équité.

Cette collecte des ordures ménagères se fait hebdomadairement, sur la base de gestes de tri simple, il n'y a aucune raison pour un usager de présenter son bac sur une base de 7 jours, en conséquence nous souhaitons que la collecte passe sur une base de 15 jours, soit une périodicité en C 0.5.

- ***la valorisation des déchets non organiques :***

Le tri sélectif :

Le tri sélectif peut s'opérer de deux manières : par un apport volontaire aux points de tri (méthode actuelle pour la CCEG) ou par une collecte en porte à porte.

Nous ne sommes actuellement pas en mesure de se prononcer sur l'efficacité d'une méthode sur l'autre. Nous en avons beaucoup débattu en essayant de dégager les avantages et inconvénients sans trancher en faveur d'une méthode. Nous souhaitons que le questionnaire puisse nous éclairer en partie sur ce point.

Toutefois, si la solution des points d'apport volontaire est maintenue, il serait intéressant de se pencher sur l'équipement de ces sites par des « chaussettes », conteneurs à déchets semi-enterrés, technique permettant une intégration en milieu urbain et en milieu rural. Ceci pour notamment optimisé le rapport kilomètres parcourus / tonnage enlevé. On pourrait se rapprocher de l'expérience de Saint Brévin des Pins et de la Suisse.....

La responsabilité de la CCEG sur cet axe passe également par l'optimisation des équipements existants concernant leur accessibilité, propreté, fréquence de ramassage.

Les déchèteries / écocycleries⁶ :

Une étude est actuellement menée sur ce thème et fait déjà l'objet de réflexions. Il est toutefois regrettable qu'une certaine opacité règne sur ce sujet et que la politique future au niveau du réseau de déchèteries soit disjointe de la réflexion globale.

Nous jugeons cependant important de rappeler ici :

l'accès à tous à ce type d'équipements

la nécessité de multiplier le nombre de casiers ou bennes de récupérations par sorte de déchets. Plus le nombre de casiers sera important, meilleure sera la revalorisation.

L'implantation de l'écocyclerie de La Chevallerais montre la volonté d'aller vers un mode alternatif, solidaire et durable de traitement des déchets. A l'heure actuelle, seul un conteneur à destination de cette écocyclerie est mis à disposition sur notre territoire (déchèterie de Nort sur Erdre). L'implantation d'une écocyclerie sur la CCEG permettrait une meilleure accessibilité à ce type de démarche.

- ***la valorisation des déchets organiques : le compostage domestique***

Le Conseil de développement a émis un avis sur ce sujet l'année passée.

Nous soulignons et rappelons l'importance de la mise en place rapide de ce mode de traitement. Le compostage domestique est facilement adaptable au vue des caractéristiques

⁵ Usagers est le thème général choisi ici pour regrouper les habitants, les professionnels et les différentes structures publiques ou parapubliques.

⁶ Ecocyclerie : Lieu d'apport volontaire pour les déchets et produits encombrants ou dérivés, permettant le réemploi, visant la lutte contre le gaspillage, la préservation de l'environnement et le développement d'actions solidaires.

périurbaines de notre territoire. L'apport de la CCEG en équipements doit être fortement incitatif.

2) Réduire ses déchets

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement le rappellent, nous sommes obligés de réduire le volume de nos déchets.

Cette action ne peut se faire qu'avec une responsabilisation de l'usager à travers des actions de communication et de sensibilisation très larges.

La mise en place d'ambassadeurs serait un vecteur de communication efficace, et au plus près de l'usager. Ils pourraient contribuer aux changements rapides de comportements.

Nous nous prononçons également vers un mode de sanction progressif si les usagers ne respectent pas les gestes éco responsables, gestes basés essentiellement sur le tri sélectif.

3) Exemplarité & égalité : maîtriser les coûts

Les usagers ne pourront pas continuer à contribuer à l'effort de réduction du volume de déchets sans incitation financière.

Nous émettons donc la volonté de voir la mise en place de la redevance incitative pour tous les usagers sur notre territoire avec une prise en compte du poids et de la levée.

Et en premier lieu, nous insistons sur la mise en place rapide de la redevance spéciale à destination des entreprises et des administrations.

Le déchet est un sous produit de notre activité humaine. La gestion de l'élimination de ceux ci peut s'exercer de différentes manières : par délégation, prestation de service, en régie ou en SEM⁷.

Ne serait il pas temps de réfléchir sur le mode de gestion de ce service ?

4) Créer de l'emploi au plus près du territoire

Ce défi de réduction des déchets est une réelle opportunité de créer de l'emploi sur notre territoire. Ces créations pourraient être réalisées par la relocalisation de certaines filières de traitement (ce qui limite également les transports) et par la création de filière durable (exemple : méthanisation).

5) Préserver la qualité du cadre de vie

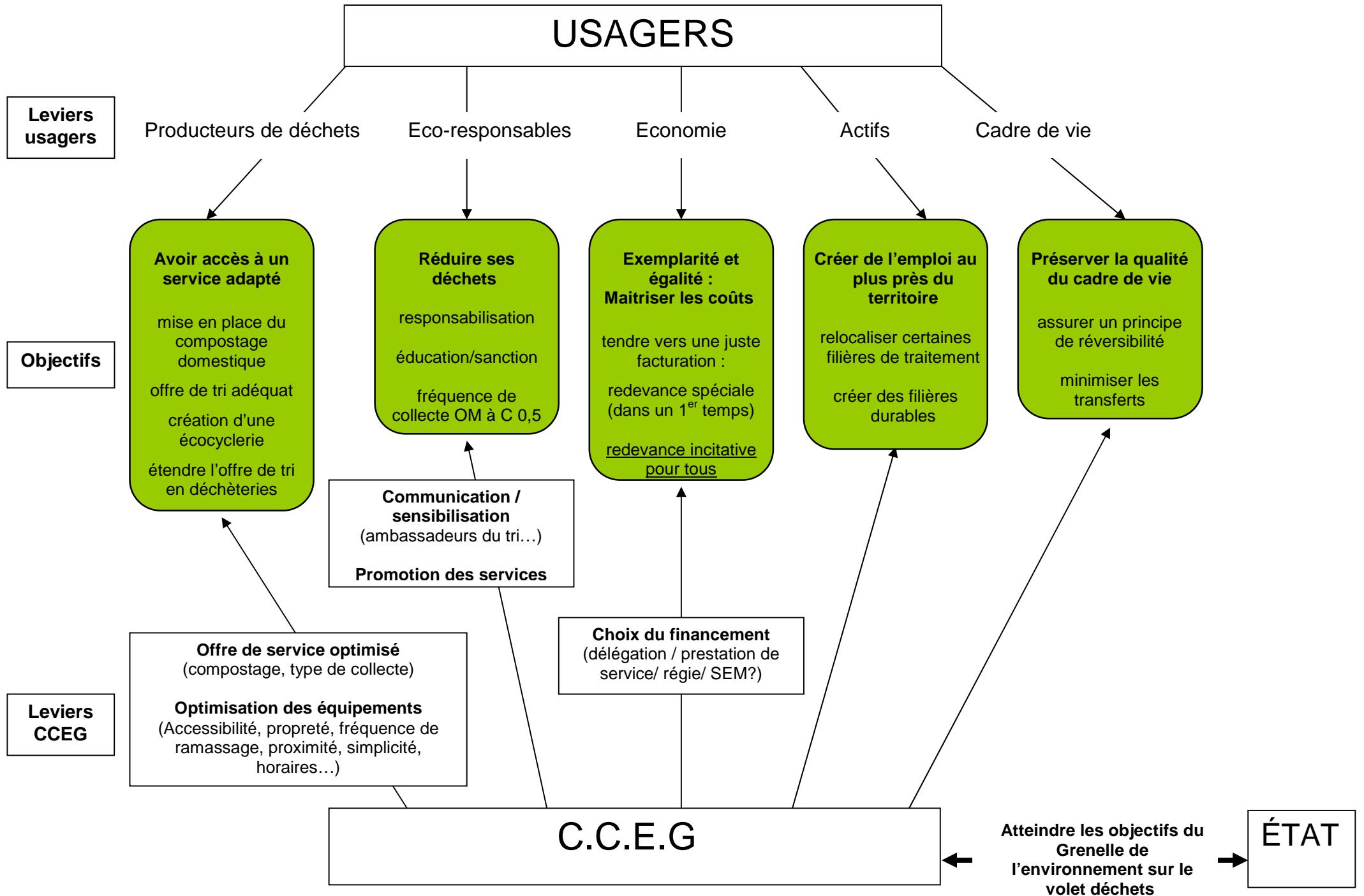
Enfin, le traitement des déchets doit minimiser son impact environnemental.

Dans une optique de développement durable, il est nécessaire d'assurer un principe de réversibilité. Par principe de réversibilité nous entendons la possibilité que les déchets enfouis puissent être réutilisés ou neutralisés. Des exemples en Suède ou, plus proches de nous, sur les îles bretonnes, montrent que des technologies permettent de compresser un maximum nos ordures ménagères pour une revalorisation énergétique.

De plus, la relocalisation de certaines filières de traitement, évoquée précédemment, permet de limiter les transferts de matières recyclables sur de grandes distances.

Nous vous proposons un schéma récapitulatif des objectifs exposés, ci-après.

⁷ SEM : Société d'Economie Mixte



CONCLUSION

Comme l'évoque le cadre national et départemental, un effort sur la réduction de nos déchets est incontournable et c'est la responsabilité de tous les acteurs qui est engagée.

Les objectifs exposés ici vont dans ce sens. Nos remarques arrivant en amont avant le choix des leviers d'optimisation du service par les élus, nous espérons qu'elles soient réellement prises en compte dans leurs décisions.

Nos élus doivent engager la dynamique d'un véritable changement d'ère en matière de politique déchets.

Le renouvellement des marchés des collectes est une véritable occasion pour les élus de construire **une réelle politique déchets volontariste et durable basée sur les principes d'équité, d'égalité et d'exemplarité**.

La collectivité ne pourra atteindre ces objectifs sans une action d'information massive de la population et des acteurs du territoire.

Le temps nous est maintenant compté, les mentalités doivent changer !

Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire**
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants**
- Faire des propositions et élaborer des projets**
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.**

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

Conseil de développement Erdre & Gesvres

**Parc d'Activités La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
Tél : 02.28.02.22.52 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceg.fr**



Conseil de Développement Erdre & Gesvres

Complément à l'avis *Analyse de l'enquête de satisfaction sur la gestion des déchets ménagers en Erdre et Gesvres*

Février 2010

PROPOSITIONS DE L'AVIS	ADEQUATIONS AVEC L'ENQUETE	DIFFERENCES AVEC L'ENQUETE	COMPLEMENTS D'INFORMATION REMARQUES
Objectif 1 : Avoir accès à un service adapté			
<p><i>La collecte des ordures ménagères (OM)</i> Fréquence de collecte des OM tous les 15 jours (C 0,5)</p>	<p>Confirmation de notre volonté de fréquence de collecte des OM en périodicité C 0,5 Actuellement = 52,1% des usagers sortent leurs bacs environ une fois sur deux et moins (Diapo 25) Potentiellement = 50,5% seraient prêts à accepter une périodicité en C 0,5 (Diapo 76)</p>		<p>A noter que les usagers étant contre ce principe sont ceux qui ne trient pas.</p>
<p><i>La valorisation des déchets non organiques</i> TRI SELECTIF Incertitude sur le mode de collecte en porte à porte ou par apport volontaire (questionnaire de satisfaction doit éclairer sur le choix des membres du groupe)</p>			<p>92.8% des usagers déclarent trier au moins la moitié de leurs déchets = marge de manœuvre faible (Diapo 24)</p> <p>Satisfaction globale sur les conteneurs d'apport volontaire 90.7% satisfaits de l'information 84.4% satisfaits de la proximité 65.7% satisfaits de la fréquence de vidage des conteneurs 55.1% satisfaits de la propreté des abords (Diapo 58)</p> <p>61.7% des usagers pensent que le ramassage des emballages en porte à porte pourrait améliorer leur tri des déchets (sauf verre) (Diapo 70)</p>

PROPOSITIONS DE L'AVIS	ADEQUATIONS AVEC L'ENQUETE	DIFFERENCES AVEC L'ENQUETE	COMPLEMENTS D'INFORMATION REMARQUES
Optimisation des équipements existants			Proposition de garder le tri des emballages en apport volontaire avec l'optimisation des équipements (propreté, fréquence de vidage des conteneurs, accessibilité...)
DECHETERIES Etendre l'offre de tri en déchèteries			
Création d'une écocyclerie <u>La valorisation des déchets organiques : le compostage domestique</u> Mise en place rapide du compostage domestique	<p>Les usagers sont prêts à pratiquer le compostage domestique</p> <p>Actuellement = 40.7% des usagers pratiquent déjà le compostage des déchets alimentaires (<i>Diapo 40</i>)</p> <p>81,3% des usagers seraient d'accord pour faire du compostage individuel pour limiter la hausse des coûts du service (<i>Diapo 76</i>)</p>		<p>Un nombre important d'usagers pratiquent actuellement le compostage domestique.</p> <p>Cependant une majorité de personnes (les personnes sans jardins, les locataires...) continuent de jeter leurs déchets alimentaires dans la poubelle à OM.</p> <p>=> nécessité d'étudier un type de compostage en semi-collectif ou collectif pour les personnes ne réalisant pas le compostage domestique individuel. (plateforme collective à prévoir dans les nouveaux quartiers)</p>
Objectif 2 : Réduire ses déchets			

PROPOSITIONS DE L'AVIS	ADEQUATIONS AVEC L'ENQUETE	DIFFERENCES AVEC L'ENQUETE	COMPLEMENTS D'INFORMATION REMARQUES
Responsabilisation de l'usager par l'information et la sensibilisation	Malgré la proportion de personnes bien informées, les usagers restent demandeurs de supports d'information (Diapo 64)	Plus de ¾ des usagers se jugent être bien informés sur le tri sélectif des déchets (Diapo 61)	
Mise en place d'ambassadeurs du tri		80.3% des personnes interrogées sont contre la visite de personne à leur domicile pour les informer sur le tri (Diapo 70)	Une récente opération d'information en porte à porte à Casson montre que les usagers accueillent bien ce type d'opération.
Objectif 3 : Exemplarité et égalité : maîtriser les coûts			
Mise en place de la redevance incitative pour tous les usagers	Confirmation de la mise en place de la redevance incitative 60,4% des usagers sont favorables au passage d'une facturation en fonction du nombre de fois où les bacs sont sortis. <i>(Diapo 76)</i>		
Choix du financement et de la gestion (Délégation, prestation de service, régie...)			
Objectif 4 : Créer de l'emploi au plus près du territoire			
Opportunité de création d'emplois	79,2% des usagers jugent que trier ses déchets a un impact positif pour l'emploi		

PROPOSITIONS DE L'AVIS	ADEQUATIONS AVEC L'ENQUETE	DIFFERENCES AVEC L'ENQUETE	COMPLEMENTS D'INFORMATION REMARQUES
	(Diapo 20)		
Relocalisation de certaines filières de traitement			
Objectif 5 : Préserver la qualité du cadre de vie			
Minimisation de l'impact environnemental du traitement des déchets			